

ECOLE DE DANSE AU TOUR DES ARTS

POLITIQUE DE CONFIDENTIALITE

L'association Au tour des Arts traite les données recueillies pour l'information des adhérents, l'inscription des élèves aux concours de danse, les demandes de subvention, l'organisation des stages.

Les informations recueillies sont enregistrées dans un fichier informatisé par le président de l'association. La base légale du traitement est votre consentement au traitement de vos données à caractère personnel pour une ou plusieurs finalités spécifiques.

Les données marquées par un astérisque dans les différents formulaires du site doivent obligatoirement être fournies. Dans le cas contraire, nous ne pourrions pas prendre en compte vos demandes ou vous communiquer les informations sur la vie de l'association dont certaines peuvent concerner des adaptations des horaires de cours à connaître.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : le président de l'association et le professeur de danse. Certaines d'entre elles peuvent être utilisées pour les inscriptions à des concours ou l'établissement de dossiers de subvention (année de naissance, commune de résidence par exemple).

Elles sont conservées pendant une durée de 1 à 3 ans en fonction de leur finalité. Les données relatives à l'année de naissance et la commune de résidence utilisées pour les dossiers de subventions sont conservées sans limitation de durée et sans qu'un lien puisse être établi entre elles et des données nominatives.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données. Vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données. Dans ces cas, nous ne serons pas en mesure de vous communiquer les informations sur la vie de l'association.

Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le président de l'association qui exerce la fonction de délégué à la protection des données.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.